ELAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

2025-2026

INTRODUCTION

Habilité par la Direction des Services Départementaux de L'Education National, l'Accueil de Loisirs intercommunal « *Les Enfants de la Glayeule* » accueille les enfants de 3 à 16 ans ; les mercredis de 7H15 à 19H00 sur le site de Chamborêt et de 11H45 à 19H00 sur la structure de Saint–Jouvent.

Les vacances scolaires se font uniquement sur l'ALSH de Chamborêt de 7H15 à 19H00.

Cet Accueil de Loisirs est géré et administré par la Communauté de communes ELAN et est implanté à Chamborêt.

Les partenaires de l'Accueil de Loisirs sont principalement : le Conseil Général de la Haute Vienne, la CAF , la MSA et la DDCSPP.

L'Accueil de Loisirs «*Les Enfants de la Glayeule*» se situe dans la chaîne éducative constituée par la famille, l'école et les activités sportives et socio–éducatives de proximité.

L'ALSH recrute régulièrement des animateurs/animatrices occasionnel·les pour l'animation des mercredis et des vacances scolaires. **Une permanence sur l'année scolaire de l'équipe d'animation est recherchée afin d'assurer une continuité et une constance de l'action auprès des enfants.** Cette équipe prépare, propose et encadre les activités de l'Accueil de Loisirs en cohérence avec les objectifs suivants :

- Favoriser la socialisation des enfants par la valorisation de situations de partage entre les enfants et les adultes
- Favoriser l'épanouissement des enfants par les loisirs
- Favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants
- Favoriser l'équilibre de vie des enfants à travers des rythmes de vie correspondants aux besoins de chacun

I. PÉRISCOLAIRE DES MERCREDIS DE L'ALSH 1 SITUÉ À CHAMBORÊT

1. LE PUBLIC

L'Accueil de Loisirs est ouvert les mercredis de l'année scolaire à partir de 7H15 le matin, jusqu'à 19H00 le soir.
L'Accueil de Loisirs est accessible à tous les enfants âgés d'au moins 2 ans et demi (dans le cadre d'une adaptation à la vie en collectivité ou d'un accueil « urgence »). Ceci est un cas exceptionnel ; **en majorité la structure accueille des enfants d'au moins 3 ans et scolarisé.**

2. INSCRIPTIONS

Les parents inscrivent leurs enfants à la journée complète ou à la demi-journée. Les inscriptions se font directement en ligne sur le site de l'ALSH de Chamborêt pour faciliter le flux des mails, et ainsi garder une trace écrite de celles–ci.

3. SALLES D'ACTIVITÉS

Les enfants de l'accueil de loisirs 1 sont répartis dans des salles d'activités différentes suivant leur âge. Sur l'ALSH de Chamborêt, nous possédons 3 salles d'activités :

- **La salle des petits (3-4 ans)**, qui possèdent également la salle de sieste, un coin lecture et un espace toilettes adaptés à leur âge.
- **La salle des moyens (5-7 ans)**, qui possèdent également des toilettes adaptées à leur âge, un coin jeux / lecture, mais également du coin « cuisine » utilisé uniquement par les animateurs.
- **La salle des grands (8 et +)**, qui possède également des toilettes et un coin lecture.

4. ORGANISATION DE LA JOURNÉE

L'ACCUEIL DU MATIN : DE 7H15 À 9H.

L'Accueil de Loisirs ouvre à 7H15 ; un animateur doit être présent à 7H00 afin d'assurer la préparation de la salle et le petit déjeuner.

L'accueil du matin est un moment important de la journée.

Dès son arrivée, chaque animateur se doit, quelque soit son groupe, d'aller vers les parents, de prendre en charge l'enfant et d'être à l'écoute des différents besoins de l'enfant et questionnements éventuels des parents.

C'est le moment pour les enfants, de la séparation avec les parents et de l'appropriation de leur nouveau cadre de vie pour la journée. **C'est un temps d'acclimatation où ils peuvent prendre leurs marques tout doucement en dessinant, en discutant avec les animateurs, en prenant un jeu de société…**

Aucune activité n'est imposée, les animateurs restent avec les enfants qui sont sous leur responsabilité. Les animateurs doivent les aider, répondre à leurs attentes, participer, jouer avec l'enfant.

Un petit déjeuner est mis en place par l'animateur qui assure l'ouverture de 7H15 à 8H30 pour les enfants qui n'ont, soit pas déjeuner suffisamment, soit pas déjeuner du tout.

Également, des coins sont aménagés (lecture, dessins, jeux…) afin que l'enfant puisse se diriger vers une activité qui lui fait envie.

Les autres animateurs prennent leur service à 8 heures 30. Ils préparent le matériel pour les activités du jour. Il est demandé aux animateurs de compléter consciencieusement le cahier d'appel journalier. L'animateur doit connaitre l'effectif présent d'enfant (pas le nombre de croix sur le cahier d'appel).

LE TEMPS D'ACTIVITÉ : DE 9H15 À 11H30 ET DE 14H À 16H.

Chaque semaine, un équilibre est recherché entre les activités manuelles, sportives, artistiques, les grands jeux extérieurs ou les sorties.

L'Accueil de Loisirs dispose de diverses salles sur les lieux mêmes et d'espaces à l'extérieur (espaces verts, jeux d'enfants, terrain de tennis, de foot, basket, plateau multisports, …).

Les animateurs doivent proposer plusieurs activités. Les enfants sont en situation de loisirs et de vacances, ils peuvent donc choisir leurs activités en respectant les autres.

Les animateurs guident et aident les enfants pendant l'activité mais ils ne font pas à la place de l'enfant.

➲ REPAS : DE 11H45 À 12H45.

Les animateurs déjeunent avec les enfants. Nous devons nous efforcer de faire respecter un certain calme et imposer une conduite correcte. Afin de faire découvrir de nouveaux plats et de nouveaux goûts, les enfants sont invités à goûter à tous les plats, même en petite quantité. Dans la mesure du possible, ils se servent eux-mêmes en apprenant à gérer les quantités dont ils ont envies.

À la fin du repas, les enfants participent au nettoyage de la table (desservir les assiettes, les couverts, les plats en bout de table). Un enfant par table (6 places) se charge de finir la desserte sous l'accompagnement d'un animateur. Nous devons faire comprendre aux enfants combien il est important d'aider le personnel de service.

➲ LE TEMPS CALME / LA SIESTE : DE 12H45 À 14H00 OU 15H45

Pour les plus petits, nous disposons de lits et de draps disposés dans la salle sieste. Le lever se fait de manière progressive, les enfants rejoignent alors la salle d'activité.

Pour les 5/11 ans, le temps calme et même la sieste se fait sous plusieurs formes : de jeux de société, coin lecture, petites activités manuelles, repos à l'ombre.

➲ LE GOÛTER : 16H À 16H45

Un goûter est fourni par L'accueil de loisirs et est également un temps d'échanges avec les enfants afin de faire le bilan de leur journée.

➲ L'ACCUEIL DU SOIR DE 17H À 19H

Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants entre 17h00 et 19h00. Ce moment est aussi privilégié. Une attention particulière est aussi portée sur l'accueil des parents. Chaque animateur se doit d'aller vers le parent de l'enfant afin de lui dresser un bilan de la journée avec leur enfant et de donner les informations nécessaires pour le lendemain.

5. ENTRETIEN ET RANGEMENT DES LOCAUX

Le personnel technique étant un membre à part entière dans la vie de l'Accueil de Loisirs, nous nous devons de respecter son travail. De ce fait, les locaux (salles, cuisine, couloir et extérieur) doivent être rangés et nettoyés tous les soirs par les animateurs présents sur la structure.

Nous devons aussi inculquer aux enfants combien il est important de respecter le matériel (jeux de société, feutres, feuilles…). Le rangement peut donc se faire de manière ludique avec les enfants par le biais de jeux par exemple.

II. PÉRISCOLAIRE DES MERCREDIS DE L'ALSH 2 SITUÉ À SAINT–JOUVENT

1. LE PUBLIC

L'Accueil de Loisirs ALSH 2 est ouvert les mercredis de l'année scolaire.
Il est accessible à tous les enfants âgés d'au moins 2 ans et demi (dans le cadre d'une adaptation à la vie en collectivité ou d'un accueil « urgence »). Ceci est un cas exceptionnel, en majorité la structure accueille des enfants d'au moins 3 ans et scolarisé.

2. INSCRIPTIONS

Les parents inscrivent leurs enfants à la demi-journée, étant donné qu'ils ont école le mercredi matin jusqu'à 11H45. Les inscriptions se font directement en ligne sur le site de l'ALSH de Chamborêt pour faciliter le flux des mails, et ainsi garder une trace écrite de celles–ci.

3. HORAIRES

L'Accueil de Loisirs ouvre de 11H45 à 19H00 pendant les mercredis.

4. SALLES D'ACTIVITÉS

L'ALSH 2 se situe dans les locaux de l'école maternelle de Saint–Jouvent. Les enfants étant répartis sur 2 groupes d'âges, nous avons donc en nôtre possession 2 salle d'activités ainsi que des salles à la demande :

- **Le groupe des petits (3-5 ans),** se situe dans une ancienne salle de classe. Celle-ci est équipée de toilettes adaptées aux plus petits, elle nous sert également pour le temps de sieste de l'après–midi.
- **Le groupe des moyens (6-11 ans),** se situe dans la garderie de l'école maternelle. Celle – ci est également équipée de toilettes adaptées à la tranche d'âge. Grande salle bien aménagée avec un espace lecture, un espace jeux libre et un espace activités manuelles.
- **Salles annexes sur demande :**
  - La salle des fêtes afin de faire des grands jeux ou activités motrices qui demande plus d'espace.
  - La salle de motricité de l'école maternelle
  - Le dojo de la commune

5. ORGANISATION DE LA JOURNÉE.

➲ L'ACCUEIL DU MIDI : DE 11H40 À 12H00

L'Accueil de Loisirs ouvre à 11H40, l'équipe d'animation doit être présente à 11H00 afin d'assurer la préparation des salles et le déjeuner du midi.

Dès son arrivée, chaque animateur se doit, quel que soit son groupe, d'aller vers le personnel de l'école, de prendre en charge les enfants et d'être à l'écoute des différents besoins de l'enfant et questionnements éventuels du personnel.

C'est le moment pour les enfants, de la séparation entre l'école et de l'appropriation de leur nouveau cadre de vie pour la journée. C'est un temps d'acclimatation où ils peuvent prendre leurs marques tout doucement en dessinant, en discutant avec les animateurs, en prenant un jeu de société... **Aucune activité n'est imposée, les animateurs restent avec les enfants qui sont sous leur responsabilité.** Les animateurs doivent les aider, répondre à leurs attentes, participer, jouer avec l'enfant.

Il est demandé aux animateurs de compléter consciencieusement les feuilles d'appel journalier.

L'animateur doit connaitre l'effectif présent d'enfant (pas le nombre de croix sur les feuilles d'appel).

➲ LE REPAS : DE 12H00 À 13H00

Les repas seront confectionnés par les cantiniers de l'école de Saint Jouvent. Les repas seront donc pris dans la cantine de l'école les mercredis midi pour les enfants et les animateurs de l'accueil de loisirs.

Les animateurs serviront les enfants et/ou les enfants pourront se servir afin de les autonomiser. Nous devons nous efforcer de faire respecter un certain calme et imposer une conduite correcte. Afin de faire découvrir de nouveaux plats et de nouveaux goûts, les enfants sont invités à goûter à tous les plats, même en petite quantité.

➲ LE TEMPS CALME / LA SIESTE : DE 13H00 À 14H00 OU 15H45

Pour les plus petits, 3/5 ans, nous disposons de lits et de draps disposés dans la salle sieste. Pour les 5 ans, un temps calme posé sur un lit se fait pendant environ 30-45 min. Ils se lèvent ensuite pour aller faire l'activité.

Pour les 3-4 ans, le lever se fait de manière progressive, les enfants rejoignent alors la salle d'activité jusqu'au moment de la prise du goûter.

Pour les 6/11 ans, le temps calme et même la sieste se font sous plusieurs formes : coin lecture, petites activités manuelles, repos à l'ombre, temps de relaxation ou coloriages.

➲ LE TEMPS D'ACTIVITÉ : DE 14H00 À 16H00.

Chaque semaine, un équilibre est recherché entre les activités manuelles, sportives, artistiques, les

grands jeux extérieurs ou les sorties.

L'Accueil de Loisirs dispose de diverses salles sur les lieux mêmes (salle de motricité), et d'espaces à l'extérieur (espaces verts, jeux d'enfants, terrain de foot, basket, plateau multisports, ...).

Les animateurs doivent proposer plusieurs activités. **Les enfants sont en situation de loisirs et de vacances, ils peuvent donc choisir leurs activités en respectant les autres.**

Les animateurs guident et aident les enfants pendant l'activité mais ils ne font pas à la place de l'enfant.

➲ L'ACCUEIL DU SOIR : DE 17H00 À 19H00

Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants à partir de 17H00 jusqu'à 19H00. Ce moment est aussi privilégié avec une attention particulière portée sur l'accueil des parents. Chaque animateur se doit d'aller vers le parent de l'enfant afin de lui dresser un bilan de la journée.

III. LES VACANCES SCOLAIRES

1. LE PUBLIC

L'Accueil de Loisirs est ouvert pendant toutes les vacances scolaires, sauf celle de Noël.

L'Accueil de Loisirs est accessible à tous les enfants âgés d'au moins 2 ans et demi (dans le cadre d'une adaptation à la vie en collectivité ou d'un accueil « urgence »). Ceci est un cas exceptionnel, en majorité la structure accueille des enfants d'au moins 3 ans et scolarisé.

2. INSCRIPTIONS

Les parents inscrivent leurs enfants à la journée complète ou à la demi-journée exceptionnellement durant les vacances. Les inscriptions se font directement en ligne sur le site de l'ALSH de Chamborêt pour faciliter le flux des mails, et ainsi garder une trace écrite de celles-ci.

3. HORAIRES D'AMPLITUDE

L'Accueil de Loisirs ouvre de 7H15 à 19H00 pendant les vacances scolaires. L'accueil du matin s'effectue entre 7H15 et 9H00. La sortie des enfants est organisée de 17H00 à 19H00.

4. SALLES D'ACTIVITÉS

Les enfants de l'ALSH sont répartis dans des salles d'activités différentes suivant leur âge. Sur celui situé à Chamborêt, nous possédons 3 salles d'activités :

- ➲ **La salle des petits (3-4 ans),** qui possèdent également la salle de sieste, un coin lecture et un espace toilettes adaptés à leur âge.
- ➲ **La salle des moyens (5-6 ans),** qui possèdent également des toilettes adaptées à leur âge, un coin jeux / lecture, mais également du coin « cuisine » utilisé uniquement par les animateurs.
- ➲ **La salle des moyens bis (7 ans),** qui possède également des toilettes et un coin lecture.
- ➲ **Le groupe des grands (8 et +)**, sera lui délocalisé dans les locaux de l'école Maternelle / Primaire de Chamborêt. Ils auront accès à une grande salle pour les activités, ainsi que des toilettes

adaptées. Les équipes de direction et d'animation se chargeront d'apporter le matériel nécessaire aux activités. Cette délocalisation vient du constat que les inscriptions ne font qu'augmenter. Pour pouvoir répondre à la demande des familles et donc ne placer aucune demande sur liste d'attente, nous avons décidé de délocaliser un groupe d'enfants dans les locaux de l'école de Chamborêt. Ce groupe sera délocalisé à chaque vacances scolaires de l'année.

5. L'ACCUEIL ET LA SORTIE DES ENFANTS

Ayant deux structures d'accueil, les animateurs devront se déployés sur les deux sites. Les animateurs des grands devront faire l'accueil et la sortie du groupe au niveau de l'école de Chamborêt. Les parents devront donc amener leurs enfants de ce groupe sur son lieu d'activité.

Les horaires restent les mêmes qu'à l'ALSH. Cependant à partir de 8H15, nous amènerons les enfants à l'école et à 18H15 nous rapatrieront les grands restant au niveau de l'ALSH, étant donné que ça sera l'heure de débauche des animateurs des grands. Pour le groupe des petits et des moyens, le système reste inchangé sur la structure de l'ALSH.

Les temps de « petits-déjeuners » et de « goûter » seront aussi proposé dans les locaux de l'école.

Pour le repas du midi, tout le monde se retrouvent dans les locaux du restaurant scolaire de l'école.

6. ORGANISATION DE LA JOURNÉE

➲ L'ACCUEIL : DE 7H15 À 9H

L'Accueil de Loisirs ouvre à 7H15, un animateur doit être présent à 7H00 afin d'assurer la préparation de la salle et le petit déjeuner.

L'accueil du matin est un moment important de la journée ; dès son arrivée, chaque animateur se doit, quel que soit son groupe, d'aller vers les parents, de prendre en charge l'enfant et d'être à l'écoute des différents besoins de l'enfant et questionnements éventuels des parents.

C'est le moment, pour les enfants, de la séparation des parents et de l'appropriation de leur nouveau cadre de vie pour la journée. C'est un temps d'acclimatation où ils peuvent prendre leurs marques tout doucement en dessinant, en discutant avec les animateurs, en prenant un jeu de société... Aucune activité n'est imposée, les animateurs restent avec les enfants qui sont sous leur responsabilité. Les animateurs doivent les aider, répondre à leurs attentes, participer, jouer avec l'enfant.

Un petit déjeuner est mis en place par l'animateur qui assure l'ouverture de 7 heures 15 à 8 heures 30 pour les enfants qui n'ont pas pris le temps de déjeuner suffisamment soit qu'ils ne l'ont pas pris.

Également, des coins sont aménagés (lecture, dessins, jeux...) afin que l'enfant puisse se diriger vers une « activité » qui lui fait envie.

Les autres animateurs prennent leur service à 8 heures 30. Ils préparent le matériel pour les activités du jour. Il est demandé aux animateurs de compléter consciencieusement le cahier d'appel journalier. L'animateur doit connaitre l'effectif présent d'enfant (pas le nombre de croix sur le cahier d'appel).

➲ LE TEMPS D'ACTIVITÉ : DE 9H15 À 11H30 ET DE 14H À 16H

Chaque semaine, un équilibre est recherché entre les activités manuelles, sportives, artistiques, les grands jeux extérieurs ou les sorties. Des semaines à thèmes seront proposés aux enfants afin de rentrer dans un imaginaire.

L'Accueil de Loisirs dispose de diverses salles sur les lieux mêmes et d'espaces à l'extérieur (espaces verts, jeux d'enfants, terrain de tennis, de foot, basket, plateau multisports, ...).

Les animateurs doivent proposer plusieurs activités. Les enfants sont en situation de loisirs et de vacances, ils peuvent donc choisir leurs activités en respectant les autres.

Les animateurs guident et aident les enfants pendant l'activité mais ils ne font pas à la place de l'enfant.

➲ REPAS : DE 11H45 À 12H45

Les animateurs déjeunent avec les enfants. Nous devons nous efforcer de faire respecter un certain calme et imposer une conduite correcte. Afin de faire découvrir de nouveaux plats et de nouveaux goûts, les enfants sont invités à goûter à tous les plats, même en petite quantité. Dans la mesure du possible, ils se servent eux-mêmes en apprenant à gérer les quantités dont ils ont envies.

À la fin du repas, les enfants participent au nettoyage de la table (desservir les assiettes, les couverts, les plats en bout de table). Nous devons faire comprendre aux enfants combien il est important d'aider le personnel de service.

➲ LE TEMPS CALME / LA SIESTE : DE 12H45 À 14H00 OU 15H45

Pour les plus petits, nous disposons de lits et de draps disposés dans la salle sieste. Le lever se fait de manière progressive, les enfants rejoignent alors la salle d'activité.

Pour les 5/14 ans, le temps calme et même la sieste se font sous plusieurs formes : de jeux de société, coin lecture, petites activités manuelles, relaxation…

➲ LES SORTIES

Des sorties au sein de la commune peuvent être mise en place (forêt, balade, jeux sportifs, parc…). Ainsi, **un tableau de sorties journalières est mis en place dans le hall de l'Accueil de Loisirs.** Il est à remplir consciencieusement par les animateurs à CHAQUE sortie du centre.

De plus, **une sortie est prévue les mardis des vacances scolaires.** Celle-ci est choisi en fonction de la tranche d'âge des enfants, et de la météo. Elle est organisée et préparée en amont par toute l'équipe (directeur, animateurs et personnel de service).

➲ L'ACCUEIL DU SOIR ; DE 17H00 À 19H00

Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants à partir de 17h00 jusqu'à 19h00. Ce moment est aussi privilégié. Une attention particulière est aussi portée sur l'accueil des parents. Chaque animateur se doit d'aller vers le parent de l'enfant afin de lui dresser un bilan de la journée

7. LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE

L'animateur doit être vigilant sur l'hygiène corporelle et alimentaire. Il doit porter un regard sur les vêtements casquettes (temps de pluie, soleil …).

L'animateur doit garantir la sécurité des enfants, il ne doit pas laisser un groupe seul, partir sans trousse à pharmacie.

8. L'ENCADREMENT

Le personnel d'animation ainsi que le personnel technique doivent adhérer au projet pédagogique. Le personnel de service est un membre à part entière dans l'équipe intervenant au sein de l'Accueil de Loisirs au même titre que l'équipe d'animation.

Chaque catégorie de personnel (Directeurs, animateurs, personnel de cuisine et de service) a sa fonction propre mais participe d'une responsabilité commune au succès d'un séjour.

9. ENTRETIEN ET RANGEMENT DES LOCAUX

Le personnel technique étant un membre à part entière dans la vie de l'Accueil de Loisirs, nous nous devons de respecter son travail. De ce fait, les locaux (salles, cuisine, couloir et extérieur) doivent être rangés et nettoyés tous les soirs par les animateurs présents sur la structure.

Nous devons aussi inculquer aux enfants combien il est important de respecter le matériel (jeux de société, feutres, feuilles…). Le rangement peut donc se faire de manière ludique avec les enfants par le biais de jeux par exemple.

IV. LES SÉJOURS

1. INTRODUCTION

L'objectif de ce document est double : d'une part, il permet de répondre aux obligations législatives envers le ministère des sports et de la jeunesse dans les présentations des projets Educatifs et Pédagogiques, et d'autre part, il permet à tous, notamment aux intervenants futurs de situer les orientations choisies par la Communauté de communes ELAN.

Les partenaires de l'Accueil de Loisirs sont principalement : la Communauté de communes ELAN, la Direction Département de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes, le Conseil Général de la Haute Vienne, la CAF et la MSA.

L'Accueil de Loisirs intercommunal « *Les Enfants de la Glayeule* » se situe dans la chaîne éducative constituée par la famille, l'école et les activités sportives et socio-éducatives.

2. LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé par un document qui présente les objectifs visés et les modalités générales de fonctionnement du centre.

L'ORGANISATEUR DOIT :

- Favoriser la socialisation des enfants par la valorisation de situations de partage entre les enfants et les adultes.
- Favoriser l'épanouissement des enfants par les loisirs.
- Favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants.
- Favoriser l'équilibre de vie des enfants à travers des rythmes de vie correspondants aux besoins de chacun.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Éveiller l'enfant à l'environnement montagnard et aux activités qui lui sont liées.

Le gouvernement a fait le pari de leur trouver des occupations à la fois pédagogiques et divertissantes en lançant le dispositif «vacances apprenantes» cet été. Alors que l'été se trouve chamboulé par la crise sanitaire actuelle, comment occuper les enfants.

La communauté de communes ELAN a anticipé les séjours au sein des familles de notre territoire.

Le plan «vacances apprenantes» c'est : «plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances, dans le respect des consignes sanitaires.

OBJECTIFS ET POINTS COMMUNS ? Le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable».

Ce dispositif concernera tous les enfants de notre communauté de communes ELAN, dont les revenus familiaux sont modestes ou les enfants de l'ASE, monoparentalités … respectant les critères.

3. JOURNÉE « TYPE » D'UN SÉJOUR

➲ LEVÉ DU MATIN : 7H30 – 8H30

Dans nos séjours, pas de réveil à heure fixe ! Nous permettons aux enfants de se lever à leur rythme. Avant le début du petit déjeuner, ceux qui sont réveillés peuvent rejoindre la tente cuisine pour patienter sans gêner leurs copains de chambre.

➲ PRÉPARATION EN AUTONOMIE : 8H30 À 9H15

Les activités du matin vont bientôt démarrer ! Ceux qui se sont réveillés plus tardivement peuvent profiter d'un petit déjeuner différé. Les autres retournent dans les chambres pour leur toilette et la préparation de leurs affaires pour les activités : crème solaire, gourde, affaire pour la journée, tableau affichage pour activités.

➲ LES ACTIVITÉS DU MATIN : 9H30 À 11H30

Le matin, c'est le moment privilégié pour de petits ateliers : jeux sportif, jeux de plage, jeux plein air (planning activité affichage).

Les groupes rassemblent généralement jusqu'à 8 à 10 enfants mais peuvent aussi être plus petits si l'activité l'exige.

➲ LE REPAS DU MIDI : 12H15 À 13H30

Nos cuisiniers préparent tous les repas sur place, dans le camping une tente cuisine permettra de préparer les repas tous les jours pendant les vacances. Nous essayons autant que possible de préparer des produits frais. Nous nous adaptons également aux régimes particuliers des enfants en leur proposant des plats de substitution. Les enfants participent à la mise de table et au débarrassage et passage à la vaisselle avec un tableau des tâches.

➲ LE TEMPS CALME : 13H30 À 14H30

Le temps calme est proposé après le repas pour favoriser la digestion et permet de se divertir de façon calme avant les jeux de l'après – midi. Celui peut – être décliné de plusieurs sortes : temps de relaxation, lecture, journal de bord, jeux de mots…

➲ LES ACTIVITÉS DE L'APRÈS – MIDI : 14H30 À 16H00

Comme le matin, certaines activités rassemblent de petits groupes d'enfants. L'après-midi est surtout l'occasion de profiter de la chaleur pour se baigner à la plage, faire une partie de gamelle en forêt, partir en balade à vélo…

➲ GOÛTER ET FIN DE JOURNÉE : 16H00 À 18H30

C'est le moment où les enfants profitent d'un temps entre eux : ils peuvent aller dans les coins permanents d'activités à leur disposition (ex: tables d'activités, tables de lecture, table de cartes et jeux de sociétés) de façon libre. Les animateurs sont répartis dans les différents lieux pour les conseiller si besoin. C'est aussi le moment d'aller à la douche ou d'écrire à sa famille ou d'envoyer un texto on vit avec son temps.

➲ LE DÎNER : 19H00 À 20H00

Prise du repas du soir.
C'est l'occasion pour chaque enfant de dire ce qu'il a aimé (ou pas !) dans sa journée, de discuter ensemble du fonctionnement du séjour et des activités que chacun aimerait faire dans les prochains jours.

➲ LA VEILLÉE : 20H15 À 22H00

Contes et légendes, bataille navale, soirée déguisée, grand jeu, boum… La veillée, c'est l'activité du soir ! Ce moment très attendu, caractéristique des colonies de vacances, est différent chaque jour. La veillée peut rassembler de petits groupes d'âge ou concerner la colo toute entière.

➲ TEMPS DU COUCHER À 22H00

L'heure de coucher est variable suivant l'âge. Nous essayons dans tous les cas de garantir à chaque enfant un temps de sommeil suffisant, le principe des vacances étant de se reposer.

V. LE RÔLE DE L'ANIMATEUR.

1. LES DIFFÉRENTES MISSIONS.

Tout au long de la journée nous devons faire face à plusieurs missions avec les enfants, les parents et l'équipe d'animation. En ce qui concerne les enfants, nous devons :

- Être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes
- Être force de proposition et savoir adapter une activité aux âges et demandes des publics
- Gérer son activité : préparation, déroulement et rangement
- Connaître et inculquer les différentes règles de sécurité et d'hygiène
- Donner la parole aux enfants un maximum dans la journée, permettre aux enfants de s'exprimer sous forme de forum le soir ou pendant le gouter. (Apprendre à parler en public, apprendre à écouter, connaitre comment va le groupe d'enfant ...).

2. LA RELATION AVEC LES PARENTS

La relation avec les parents est très importante, ils doivent se sentir en confiance. Les animateurs doivent communiquer au mieux avec les parents (déroulement de la journée, le repas, les activités, les sorties, les problèmes rencontrés...)

3. LES ACTIVITÉS

Les animateurs doivent :

- Préparer en amont l'organisation de la journée (préparation, animation, rangement, bilan ...).
- Participer activement dans l'activité et le jeu, (jouer avec l'enfant).
- Être dynamique, polyvalent, motivé, entraînant, afin que les enfants participent.

ÊTRE ANIMATEUR AU SEIN DE L'ALSH1 ET L'ALSH2 C'EST ÊTRE :

- Ponctuel.
- Motivé et impliqué.
- Responsable.
- Garantir la sécurité des enfants.
- Respecter autrui, l'ensemble des intervenants de l'Accueil de Loisirs.
- Respecter les locaux et le matériel.
- S'évaluer (passe par une critique personnelle de sa pratique mais aussi de manière plus formelle lors des réunions collectives, individuelles, entretiens).

4. LA RELATION ENTRE ANIMATEURS

L'équipe d'animation fera des retours de la journée aussi souvent que nécessaire.
Une réunion sera organisée une fois par semaine (ou plus si nécessaire). Des bilans individuels seront également mis en place pendant et à chaque fin de séjours pour faire un point sur leur formation et les problèmes éventuels.
La communication est importante dans une équipe. Si des conflits sont présents, l'équipe d'encadrement devra échanger leur point de vue mais à l'écart des enfants.
Les téléphones portables ne doivent être utilisés dans la journée qu'en cas d'urgence et à l'écart des enfants. Des temps de pause journalière sont aménagés dans la journée et « obligatoire » pour tous.
Enfin, les animateurs sont présents pour les enfants et doivent répondre à leurs attentes.

VI. LES OBJECTIFS ET PROJETS

L'ensemble de l'équipe d'animation avec l'aide des Directeurs, s'efforcera de mener une réflexion et mettre en place les activités nécessaires afin de répondre aux objectifs du projet éducatif suivants :

➲ **Favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants :**

- Permettre à l'enfant de s'exprimer, de créer par lui-même, de faire des choses seul en plaçant l'animateur comme accompagnateur lors des activités (il ne fait pas à la place de l'enfant).
- Donner à l'enfant les moyens de prendre des initiatives, de faire ses choix.
- Aider l'enfant à se responsabiliser face à l'activité, au rangement, à la sécurité.

➲ **Favoriser la socialisation des enfants par la valorisation de situations de partage entre les enfants et les adultes :**

- Se respecter soi-même ainsi que les autres (tous les intervenants de l'Accueil de Loisirs).
- Respecter les différences (tolérance).
- Favoriser les situations d'échanges et de dialogues : entre les enfants, entre enfants / adultes, entre adultes.
- Développer le sens du partage.
- Mettre en avant des projets en commun pour développer chez l'enfant un esprit collectif (travail en groupe).

➲ **Favoriser l'équilibre de vie des enfants à travers des rythmes de vie correspondants aux besoins de chacun :**

- Prendre en compte les capacités de l'enfant.
- Respecter l'importance du temps des rythmes de vie de l'enfant.
- Respecter les besoins physiologiques de l'enfant.
- Accueillir l'enfant en toute sécurité, dans des lieux adaptés et sécurisés.

➲ **Favoriser l'épanouissement des enfants par les loisirs :**

- Faire émerger chez l'enfant ses capacités de créativité
- L'aider à développer son esprit d'imagination

POUR L'ANNÉE 2025-2026, DE NOUVEAUX PROJETS POURRONT ÊTRE CRÉÉS SUIVANT LES ABOUTISSEMENTS ET LE NOUVEAU BUDGET, COMME :

- Projet intergénérationnel en lien avec l'EHPAD de Nantiat sur les vacances scolaires
- Projet cabane dans les bois à réitérer
- Projet autour du sport avec les kinés de Chamborêt
- Séjour en avril
- Séjour durant l'été
- Spectacle de Noël réunissant les 2 ALSH (un mercredi de décembre)
- Ouverture de l'accueil de Loisirs durant les vacances à Noël (1 semaine ou quelques jours)

VII. LES NUITÉES SOUS TENTES

Dans le cadre de l'enrichissement de son programme d'animation, l'accueil de loisirs propose, pendant l'été, des nuitées sous tentes organisées sur son propre site.

Cette activité, encadrée par l'équipe d'animation, permet aux enfants de vivre une expérience conviviale en plein air, favorisant l'autonomie, la vie en collectivité et la découverte de l'environnement naturel du centre. Les nuitées sont organisées dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène, avec l'accord préalable des familles et une déclaration auprès des autorités compétentes si nécessaire.

Elles auront lieu 3 fois dans l'été avec un effectif de 20 enfants accompagné de 2-3 animateurs et 1 responsable.

CONCLUSION

Le projet pédagogique donnera une base à notre travail. Chacun à sa part de responsabilité pour que ces objectifs soient atteints.

Ce projet pédagogique sera à adapter à chaque séjour organisé par l'Accueil de Loisirs « *Les Enfants de la Glayeule* » sous forme annexe.